



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023.12.15

Commune de Plougastel-Daoulas (29470)

OBJET

**Séance du 14 décembre 2023**  
-----

### **Débat d'orientations budgétaires 2024**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers : 33

Nombre de présents : 30

Nombre d'absents : 0

Procurations : 3

Nombre de votants : 33

L'an 2023 à 17H00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Dominique CAP, Maire.**

#### **Etaient présents :**

Dominique CAP, Patricia HENAFF, Jean-Jacques ANDRE, Françoise LOUEDEC, Bernard NICOLAS, Gwenaëlle GOUENNOU, Jean-Paul TOULLEC, Françoise MORVAN, Yvan LACHUER, Claudine ORVOEN, Brigitte DENIEL, Romain ABGRALL, Haoua LE GALL, François LEMAITRE, Pascal JEULAND, Claire LE VOT, Raymond-Jean LAURET, François THOUROUDE, Julie MERCIER, Tiphaine BOISSON, Guillaume PARANT, Aude BURGER-CUZON, Stéphane LE GALL, Marlène LE MEUR, Rémy JEZEQUEL, Kristen LE BLEIS, François CORRE, Damien RIVIER, Loise QUERE, Xavier LE GALL

#### **Etaient absents :**

#### **Etaient représentés :**

Michel CORRE pouvoir à Claire LE VOT, Nathalie BATHANY pouvoir à Gwenaëlle GOUENNOU, Sylvain GANGLOFF pouvoir à Yvan LACHUER

**Madame Haoua LE GALL**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

Vote

Ayant voté pour 33

Ayant voté contre 0

S'étant abstenu 0

N'ayant pas pris part au vote 0

**Débat d'orientations budgétaires 2024****Rapporteur :****Bernard NICOLAS 4ème Adjoint au Maire****Exposé**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales

L'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la gestion de la dette, doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport donne lieu à un débat sur les orientations budgétaires (DOB) au sein de l'assemblée délibérante dans les conditions fixées par le règlement intérieur de la collectivité.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, ...

Le DOB représente une étape importante dans la procédure budgétaire de la ville. Il doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

Le rapport présenté est annexé à la présente délibération.

**Délibération :**

Après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré les membres du Conseil municipal décident :

- de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

**Projet de délibération soumis à la :**

Séance plénière des commissions 2020-2026 du 07 décembre 2023

**Délibération du Conseil Municipal : le conseil prend acte**

Fait à Plougastel-Daoulas, le 14 décembre 2023

**Le Maire,**  
**Dominique CAP**

**Secrétaire de séance**  
**Haoua LE GALL**

**CERTIFIE EXECUTOIRE** par le Maire





# DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

## 2024

# SOMMAIRE

<b>LE CONTEXTE .....</b>	<b>3</b>
<b>CADRAGE RESTROSPECTIF.....</b>	<b>5</b>
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	5
1.1. Produits de fonctionnement : Montants.....	5
1.2. Produits de fonctionnement : Structure.....	7
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	7
2.1. Charges de fonctionnement : Montants.....	7
2.2. Charges de fonctionnement : Structure.....	8
3. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	9
4. EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	9
5. ETAT DE LA DETTE.....	9
<b>ENJEUX ET ORIENTATIONS.....</b>	<b>11</b>
<b>PROSPECTIVES 2023-2032.....</b>	<b>12</b>
1. EVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT.....	12
2. EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT.....	13
3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION.....	14
4. INVESTISSEMENTS – PPI.....	15
5. PROSPECTIVES DES BUDGETS ANNEXES .....	16
<b>ANNEXE : FOCUS RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>18</b>

## LE CONTEXTE

### CONTEXTE INTERNATIONAL :

Après une forte inflation en 2022, cette dernière a baissé en 2023, notamment en lien avec la diminution du prix sur l'énergie.

La croissance à fin 2023 est attendue à 3 % avant de refluer à 2,7 % en 2024.

Pour la zone Euro, l'inflation prévisionnelle sur l'année 2024 est estimée à 3 %.

### CONTEXTE NATIONAL :

Le déficit public diminue, il est de 4,9 % du PIB et était de 6,5 % en 2021. 8 % de cette dette est liée aux administrations publiques locales. En 2022, le montant de la dette des administrations publiques locales était de 245 milliards d'euros, pour une dette globale supérieure à 3.000 milliards d'euros.

Le chômage est lui aussi en diminution pour atteindre un niveau de 7,2 % de la population active au 2ème semestre 2023.

L'année 2023 voit le niveau d'inflation baisser par rapport à 2022. En effet, l'année 2022 a été marquée par une inflation à 5,2 %, alors que l'année 2023 devrait se terminer avec une inflation de 4,8 %. Ce ralentissement de l'inflation est en lien avec la baisse des prix sur l'énergie. Cette situation reste préjudiciable pour le pouvoir d'achat des ménages. A cela s'ajoute l'augmentation du coût des emprunts qui a pour effet de limiter l'activité économique.

La croissance (basée sur l'évolution du PIB) est en phase de ralentissement. Elle était de 2,5 % en 2022, alors qu'elle est estimée à 1 % à fin 2023. Pour l'année 2024, les hypothèses avancées par le PLF 2024, sont de 1,4 % puis de 1,7 % pour les années 2025 et 2026, et enfin 1,8 % pour 2027. Ainsi, la résorption de la perte de production réalisée sur l'année 2020 serait totalement effective en 2027.

Le PLF 2024 demande que les dépenses publiques diminuent annuellement de 0,2 %, dans le but d'obtenir une baisse de 3 milliards d'euros d'économie à l'objectif 2027. Les dépenses publiques étant composées de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissement, l'effort demandé porte davantage sur celles d'investissement. En effet, les seules contraintes mises sur les dépenses de fonctionnement sont de ne pas les augmenter plus vite que le taux de l'inflation réduit de 0,5 %, même si aucune sanction n'est programmée contrairement à ce prévoyait le PLF 2023. Donc si les dépenses de fonctionnement ne baissent pas, ce sont par déduction les dépenses d'investissement qui servent de levier d'ajustement.

Augmentation de la DGF communale en 2023, à hauteur de + 223 millions d'euros. Mais cette hausse doit se faire à enveloppe constante. Ainsi, la compensation de cette hausse se fait au détriment des autres dotations, pour maintenir le plafond global des dotations de l'État.

Le fonds vert est pérennisé et même augmenté pour atteindre une enveloppe de 2,5 milliards d'euros, dont une partie est dirigée vers la rénovation des établissements scolaires.

La DSIL est-elle maintenue à son niveau de 2023.

Concernant l'actualisation forfaitaire des bases d'imposition, le PLF 2024 est basé sur une évolution de 4,2 % pour 2024.

Les recettes des collectivités augmentent moins vite que la richesse nationale. Aussi, le PLF 2024 fixe des plafonds pour les concours financiers de l'État à horizon 2027. Cette situation a pour effet de faire perdre du pouvoir d'achat aux collectivités.

L'amendement intégré au PLF 2024 vise à valoriser les investissements verts. Aussi, à compter de 2024, le compte financier unique de la commune présentera une annexe intitulé « impact du budget pour les transitions écologiques ». Cette dernière comportera l'ensemble des dépenses d'investissement qui contribuent, dans un premier temps, positivement à la transition écologique de la France, pour mesurer l'effort de la commune en faveur de la transition. Le Gouvernement remettra au Parlement un bilan de la mise en œuvre du dispositif courant 2026. Dans la même logique, une autre annexe voit le jour en 2024, « état des engagements financiers concourant à la transition écologique », celle-ci présente le montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui contribuent positivement aux objectifs environnementaux.

## CADRAGE RÉTROSPECTIF

L'objet de cette analyse rétrospective est de mettre en évidence, sur la période 2020-2023, l'évolution des recettes et des dépenses ainsi que les grands équilibres fondamentaux par l'examen des principaux indicateurs de gestion, que sont **l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette**.

Elle est réalisée à partir des comptes administratifs et du compte financier unique de la commune votés par l'assemblée délibérante et, sur la base d'une estimation pour l'année 2023.

L'**épargne nette** est le solde des recettes réelles de fonctionnement disponible après couverture des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette. Son niveau constitue un **indicateur fondamental** pour analyser la situation financière d'une commune.

### 1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

#### 1.1 Produits de fonctionnement : Montants en K Euros

En K€	2020 CA	2021 CA	2022 CFU	Evol° 22/23	2023 (E)	BP 2023 + DM
70 - Produits d'exploitation	1 517	1 090	1 476	-15,31%	1 250	1 562
73 - Impôts et Taxes	8 396	9 507	9 859	+3,84%	10 238	10 213
74 - Dotation - Subv. - Participations	2 138	1 657	1 642	+2,44%	1 682	1 640
75 - Autres Prod. Gestion courante	138	152	559	-73,70%	147	153
77 - Produits Exceptionnels	14	16	127	-94,49%	7	0
013 - Atténuation de Charges	49	5	55	-18,18%	45	55
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 297</b>	<b>12 427</b>	<b>13 718</b>	<b>-2,54%</b>	<b>13 370</b>	<b>13 623</b>

Les produits de fonctionnement 2023 devraient diminuer de 2,54% par rapport au CFU 2022 soit une baisse de 355K €.

En termes de comparaison, il est important d'exclure deux recettes dites exceptionnelles (l'excédent du budget de Lotissement de Kerdrevel et la vente du local commercial). Sans ces deux recettes, l'écart entre 2022 et 2023 est de **+1,10%**.

#### a/ Les **produits d'exploitation**,

La baisse de recettes sur ce chapitre porte exclusivement sur les produits à caractère de loisir à savoir, les recettes des centres de loisirs et celles de la billetterie de l'Avel Vor. Les autres produits des services sont stables voir en augmentation, mais pas suffisamment pour couvrir la baisse des produits à caractère de loisir.

b/ Les **impôts et taxes** évoluent de plus de 3% mais uniquement grâce à la fiscalité directe, les autres impôts et taxes étant en léger déclin. La fiscalité directe qui comprend la taxe foncière sur le bâti et le non bâti, et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires, augmentent

seulement grâce à l'effet de l'indexation sur l'inflation et l'évolution des bases physiques (+17,6%).  
 Les taux communaux n'ont pas été augmentés en 2023.

*Tableau récapitulatif de la composition du chapitre Impôts et taxes :  
 Montants en K€*

Libellé	2021	2022	2023	
Droit d'enregistrement	701	688	450	
Taxes Foncière & habitation	8 307	8 631	9 289	
<b>Détail des recettes :</b>				
<i>Taxe Foncier Non bâti</i>	119	122	<i>Etat fiscaux Non notifié A ce jour</i>	
<i>Taxe Foncier Bâti</i>	5 864	6 125		
<i>Taxe Habitation</i>	234	200		
<i>Coefficient correcteur</i>	2 090	2 145		2 304
<i>Rôle supplémentaire (régul années antérieures)</i>		39		20
TLPE	44	43	43	
FPIC	154	159	152	
Dotation solidarité	3	20	20	
TCFE	259	286	267	
Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	30	29	11	
Autres	9	3	5	
<b>TOTAL</b>	<b>9 507</b>	<b>9 859</b>	<b>10 238</b>	

c/ S'agissant des **dotations et participations**, la Dotation Globale de Fonctionnement 2023 n'a contrairement aux années précédentes pas subi d'écroulement mais au contraire a été réévaluée à +1,37%, qu'il convient de comparer à une inflation estimée à 4,8 %.

La Dotation Nationale de Péréquation a baissé de 14K€. De même que les allocations compensatrices sur les exonérations accordées par l'Etat qui baissent de 6K€. Les subventions sont en légère baisse également.

Ces différentes pertes de recette sont compensées cette année par la dotation sur le transport scolaire reversée par la Métropole (+68K€)

d/ Les **autres produits de gestion courante**, reviennent à un niveau plus classique avec cette année uniquement des recettes de locations annuelles et ponctuelles. L'année 2022 a pour exception l'encaissement de l'excédent dégagé à la clôture du budget du Lotissement Kerdrevel.

e/ Les **produits exceptionnels**, en nomenclature M57, ne concernent que des écritures bien spécifiques, à savoir, les annulations de mandat sur exercice antérieurs et les produits des cessions d'actif.

Concernant les cessions, deux véhicules ont été repris lors de l'acquisition des nouveaux véhicules. Pour rappel, l'année 2022 avait une cession importante, le dernier local commercial.

f/ Le montant des **atténuations de charges** est fonction des aides perçues sur le financement de poste (Conseillère Numérique), identique entre 2022 et 2023, et le remboursement par l'assurance des salaires des agents suivants leurs arrêts, situation très aléatoire d'une année à l'autre.

Mais une différence importante entre 2022 et 2023 est la compensation de la prime imation versée en 2022, imputée à ce chapitre.

## 1.2 Produits de fonctionnement : structure

En K€	2020	2021	2022	2023
70 - Produits d'exploitation	12,40%	8,77%	10,76%	9,35%
73 - Impôts et Taxes	68,80%	76,50%	71,87%	76,57%
74 - Dotation - Subv. - Participations	17,40%	13,33%	11,97%	12,58%
75 - Autres Prod. Gestion courante	1,00%	1,22%	4,07%	1,10%
76 - Produits financiers	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
77 - Produits Exceptionnels	0,00%	0,13%	0,93%	0,05%
13 - Atténuation de Charges	0,40%	0,04%	0,40%	0,34%
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Charges de fonctionnement : Montants en K euros

En K€	2020 CA	2021 CA	2022 CFU	Evol° 23/22	2023 (E)	BP + DM 2023
011 - Charges à caractère général	2 049	2 453	2 926	+10,39%	3 230	3 231
012 - Charges de Personnel	4 809	5 081	5 413	+2,90%	5 570	5 600
65 - Autres Charges Courantes	1 713	1 274	1 360	+4,41%	1 420	1 437
014 - Atténuation de Produits	1 590	1 661	1 685	0,30%	1 690	1 690
67 - Charges Exceptionnelles	35	45	2	+800,00%	18	20
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>10 196</b>	<b>10 515</b>	<b>11 386</b>	<b>+4,75%</b>	<b>11 927</b>	<b>11 978</b>

Le montant des dépenses de fonctionnement devrait être de 11 927K€ soit +4,75% par rapport au CFU de 2022.

a/ L'analyse des **charges à caractère général** montre une progression de 10,39% des dépenses 2023 par rapport à 2022.

Les principales raisons sont :

- Les dépenses d'énergie, non pas en raison de la hausse des consommations mais davantage du coût
- Les dépenses alimentaires, avec des hausses successives en cours d'année sur les denrées alimentaires, auxquelles s'ajoute la perte de 6K€ avec la tempête
- Les dépenses de formation, ces dernières reviennent à un niveau équivalent à avant 2020
- Les contrats de prestation, avec les revalorisations de ces derniers et l'adaptation de ces derniers aux besoins
- Les dépenses d'entretien de véhicules et de biens mobiliers
- Les frais de maintenance, de par la mise en service de nouveaux outils facilitant le quotidien des services

Mais certaines dépenses font quant à elle l'objet de baisse :

- Les frais d'affranchissement
- La location de biens mobiliers
- Les frais de colloques et séminaires en raison de l'annulation de la journée de rencontre professionnelle.

b/ Les **charges de personnel** augmentent de 2,90% par rapport à 2022, en raison de plusieurs facteurs :

- La revalorisation du SMIC
- La revalorisation du forfait animateur
- La revalorisation du Point d'indice
- La création du poste d'économiste de flux
- Le remplacement des agents en arrêt
- La participation aux chèques déjeuners (Factures 2022 enregistrées sur 2023 et hausse de la demande)

c/ Les **autres charges de gestion courante** augmentent de 4,41%, principalement sur les dépenses obligatoires vers l'enseignement avec la revalorisation du forfait qui tient compte dorénavant de la participation aux repas pour les écoles privées.

De plus, la participation versée au CCAS est plus conséquente que les années précédentes depuis l'affectation de toutes les dépenses du service et des logements d'urgence sur le budget CCAS.

d/ Les **atténuations de produits** sont stables puisqu'elles ne comprennent que l'attribution de compensation versée à Brest Métropole et la contribution volontaire par rapport à la SRU sur les logements sociaux.

e/ Les **charges exceptionnelles** ne concernent que les annulations de titres sur exercices antérieures. Des corrections ont dû être réalisées sur les écritures de régie de l'Avel Vor à la suite d'émissions en double de titres.

## 2.2 Charges de fonctionnement : Structure

En K€	2020	2021	2022	2023
011 - Charges à caractère général	20%	23%	26%	27%
012 - Charges de Personnel	47%	48%	47%	47%
65 - Autres Charges Courantes	17%	12%	12%	12%
014 - Atténuation de Produits	16%	16%	15%	14%
67 - Charges Exceptionnelles	0%	1%	0%	0%
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## 3. SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

## Chaîne de l'épargne : Montants en K euros

	2020 CA	2021 CA	2022 CFU	2023 Estimation	BP + DM 2023
Recettes de fonctionnement	12 297	12 427	13 718	13 370	13 623
Réserve de fonctionnement N-1			400	485	485
- Dépenses de fonctionnement	10 196	10 515	11 386	11 927	11 978
<b>= ÉPARGNE de GESTION</b>	<b>2 101</b>	<b>1 913</b>	<b>2 732</b>	<b>1 928</b>	<b>2 130</b>
%	19.09%	15.39%	19.35%	13.92%	15.10%
- Intérêts des emprunts	-127	-115	-99	-165	-165
<b>= ÉPARGNE BRUTE</b>	<b>1 974</b>	<b>1 798</b>	<b>2 633</b>	<b>1 763</b>	<b>1 965</b>
%	16.05%	14.47%	18.65%	12.72%	13.93%
- Remboursement du capital	-525	-785	-791	-964	-1 088
<b>= ÉPARGNE NETTE</b>	<b>1 449</b>	<b>1 013</b>	<b>1 842</b>	<b>799</b>	<b>877</b>
%	12.83%	8.15%	13,43%	5.77%	6.22%

## 4. ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des investissements en 2023 (au 30/11/2023) est de 5 671K€ de dépenses mandatées et 3 700K€ de dépenses à basculer en reste à réaliser sur l'année 2024. Les dépenses mandatées sont réparties sur les opérations majeures suivantes :

- Culture pour 375K€
- Divers bâtiments et accessibilité pour 256K€
- Édifices religieux pour 280K€
- Équipements techniques pour 32K€
- Scolaire et restauration pour 241K€
- Enfance et Jeunesse pour 33K€
- Équipements sportifs pour 194K€
- Transition écologique pour 141K€
- Informatique pour 24K€
- Cadre de vie pour 225K€
- Climat Energie pour 89K€
- Centre fédéral de skate pour 3 780K€

## 5. ÉTAT DE LA DETTE

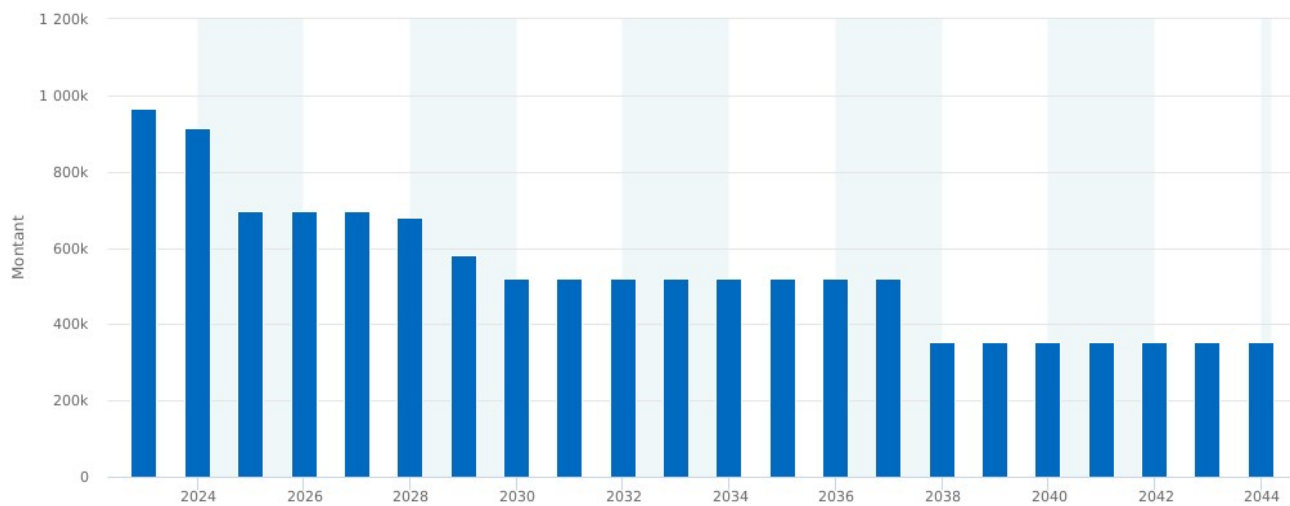
Le montant de l'encours de la dette au 31 Décembre 2023 s'élève à 10 913K€.

Il n'y a pas eu de recours à l'emprunt à long terme en 2023. La collectivité a sollicité une ligne de trésorerie souscrite auprès du Crédit Agricole (après consultation) mais elle n'a pas eu besoin de la mobiliser à ce jour. Cette dernière ne génère aucun frais en cas de non-utilisation.

Le taux d'intérêt moyen de la collectivité est de 1,4% sur tous les emprunts précédents.

Tableau récapitulatif de l'état de la dette de 2020 à 2025

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Encours de dette	10 932 070	10 167 873	11 876 964	10 913 185	10 000 000	9 302 500
Montant du capital versé	525 193	790 997	780 910	963 779	913 185	697 500
Montant des intérêts versés	127 289	117 143	100 935	162 595	142 303	123 035



**CRD : Capital restant dû**

**Sources : finances actives**

## ENJEUX ET ORIENTATIONS

Dans un **contexte marqué par des incertitudes** de plus en plus nombreuses et variées, la principale orientation est de maintenir voire d'améliorer **le bon et le bien vivre ensemble à Plougastel**.

Les actions liées à la **transition écologique sont privilégiées**.

En matière d'investissements, les priorités restent dans les domaines du scolaire, des sports, du soutien aux associations et du foncier afin de continuer à **développer l'attractivité** de la commune.

Le **dialogue social de qualité** est une préoccupation quotidienne.

Le respect des objectifs financiers,

- Une **épargne** nette d'un montant minimum de 500K€
  - Une **capacité de désendettement** de l'ordre de 8 années
- est une volonté affichée de l'équipe majoritaire

## PROSPECTIVES 2023-2032

Comme l'année précédente, les prospectives ont été réalisées sur 10 ans.

➤ Une **politique fiscale** inchangée :

En matière de **taxe d'habitation** (TH) pour les résidences secondaires, en 2023, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir de taux mais la commune n'y a pas eu recours et ne souhaite pas y avoir recours en 2024.

Concernant la **taxe foncière** (TF), les deux taux restent inchangés. Seules les évolutions de l'indexation des bases pourraient amener un produit fiscal supplémentaire.

	2022	2023	2024	2025
Taxe habitation	20.85%	20.85%	20.85%	20.85%
Taxe Foncier non bâti	49.99%	49.99%	49.99%	49.99%
Taxe Foncier bâti	38.82%	38.82%	38.82%	38.82%

- Un **effort financier** est demandé aux services sur leurs dépenses à caractère général. Une baisse de 5% des dépenses est attendue à l'exception des dépenses de fluides et d'alimentation. Les services doivent distinguer les dépenses incompressibles et courantes des dépenses nouvelles.

### 1. ÉVOLUTION DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

En K€	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026	Prévi 2027	Prévi 2028	Prévi 2029	Prévi 2030	Prévi 2031	Prévi 2032
70 – Produits d'exploitation	1 250	1 300	1 352	1 406	1 462	1 521	1 582	1 645	1 711	1 745
73 – Impôts et taxes	10 238	10 498	10 787	10 986	11 188	11 395	11 605	11 820	12 040	12 205
74 – Dotations et Participations	1 682	1 607	1 602	1 597	1 592	1 587	1 582	1 577	1 572	1 565
75 – Autres Prod. Gestion courante	147	155	158	161	164	167	170	173	177	180
013 – Atténuation de Charges	45	48	43	43	30	30	30	30	30	30
77 – Produits exceptionnels	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL RRF</b>	<b>13 370</b>	<b>13 607</b>	<b>13 941</b>	<b>14 192</b>	<b>14 436</b>	<b>14 699</b>	<b>14 969</b>	<b>15 245</b>	<b>15 528</b>	<b>15 725</b>
% évolution		+1,77%	+2,46%	+1,80%	+1,72%	+1,82%	+1,83%	+1,85%	+1,86%	+1,27%

#### a) Produits d'exploitation

Les **produits d'exploitation** qui représentent le produit des services sont évalués avec une hausse de 4% par an.

## b) Impôts et taxes

Les **impôts et taxes** sont basés sur une évolution exclusive des bases de la fiscalité directe. Aucune hausse des taux communaux n'est envisagée sur les années représentées dans cette prospective. Une tendance basse a été retenue pour les autres produits de ce chapitre.

## c) Dotations, subventions et participations

La DGF est maintenue sur tout la période à son niveau actuel. En revanche, la Dotation Nationale de Péréquation est planifiée avec une baisse constante de 5K€ annuels, compte tenu des tendances des dernières années.

Les subventions perçues sont quantifiées sur une tendance basse compte tenu des fluctuations constatées les années précédentes.

## d) Autres produits de gestion courante

Les **autres produits de gestion courante** regroupent les loyers dont l'évolution est basée sur la révision des tarifs pour les locations ponctuelles et la révision des baux selon les indices de référence sur les locations annuelles.

## e) Atténuation de charges

Les **atténuations de charges** (remboursements sur rémunérations du personnel) sont basées sur un montant fixe de 30K€ auquel s'ajoute le financement du poste de Conseillère Numérique dont la demande de renouvellement de la convention est en cours et pour laquelle, un financement de 17,5K€ est prévu pour 2024 puis 12,5K€ sur 2025 et 2026.

## f) Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels de par leur nature ne sont pas budgétés.

## 2. ÉVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT : Montants en K€

En K€	Prévi 2023	Prévi 2024	Prévi 2025	Prévi 2026	Prévi 2027	Prévi 2028	Prévi 2029	Prévi 2030	Prévi 2031	Prévi 2032
011 – Charges à caractère général	3 230	3 000	3 060	3 121	3 184	3 247	3 312	3 378	3 446	3 515
012 – Charges de Personnel	5 570	5 800	5 966	6 085	6 207	6 331	6 458	6 587	6 717	6 853
65 – Autres Charges Courantes	1 420	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450	1 450
014 – Atténuation de Produits	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690	1 690
67 – Charges Exceptionnelles	18	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>TOTAL GÉNÉRAL (hors 66)</b>	<b>11 927</b>	<b>11 944</b>	<b>12 170</b>	<b>12 350</b>	<b>12 534</b>	<b>12 722</b>	<b>12 913</b>	<b>13 109</b>	<b>13 308</b>	<b>13 512</b>
<b>% évolution</b>		<b>+0,14%</b>	<b>+1,89%</b>	<b>+1,48%</b>	<b>+1,49%</b>	<b>+1,50%</b>	<b>+1,51%</b>	<b>+1,51%</b>	<b>+1,52%</b>	<b>+1,53%</b>

a/ Les **charges à caractère général** sont réévaluées en 2024 à partir des nouveaux tarifs sur l'énergie puis les années suivantes sont établies sur une évolution de 2% par an.

b/ En 2024, les **charges de personnel** évoluent selon les éléments suivants :

- Prise en compte de la revoyure du RIFSEEP
- Application en année pleine du poste d'économiseur de flux
- Anticipation d'augmentation du SMIC
- Intégration des agents d'animation et d'entretien sur des taux d'emploi

Pour les années suivantes, elles évoluent d'environ 2% annuels.

c/ Globalement, le chapitre **autres charges de gestion courante** est stabilisé.

d/ S'agissant des **atténuations de produits**, la collectivité verse l'attribution de compensation liée au transfert de charge à la métropole et le dispositif de la loi SRU.

e/ Les **charges exceptionnelles** sont remises à un montant fixe de 4K€ imputé exclusivement à d'éventuelles annulations de titres des exercices antérieurs.

### 3. FONCTIONNEMENT – SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Chaîne de l'épargne :

K €	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Recettes de fonctionnement	13 370	13 607	13 941	14 192	14 436	14 699	14 969	15 245	15 528	15 725
Réserve de fonctionnement N-1	485	575	850	950	800	600	400	200		
- Dépenses de fonctionnement	11 927	11 944	12 170	12 350	12 534	12 722	12 914	13 109	13 308	13 512
<b>= EPARGNE de GESTION</b>	<b>1 927</b>	<b>2 238</b>	<b>2 621</b>	<b>2 791</b>	<b>2 702</b>	<b>2 377</b>	<b>2 455</b>	<b>2 336</b>	<b>2 220</b>	<b>2 213</b>
%	13,91%	15,78%	17,72%	18,43%	17,73%	16,84%	15,97%	15,12%	14,30%	14,07%
- Intérêts des emprunts	-165	-322	-390	-492	-515	-483	-452	-441	-428	-398
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>1 762</b>	<b>1 916</b>	<b>2 231</b>	<b>2 299</b>	<b>2 186</b>	<b>2 094</b>	<b>2 003</b>	<b>1 895</b>	<b>1 793</b>	<b>1 810</b>
%	12,72%	13,51%	15,09%	15,19%	14,35%	13,69%	13,03%	12,27%	11,54%	11,51%
- Remboursement du capital	-964	-1 091	-970	-1 110	-1 200	-1 183	-1 083	-1 050	-1 076	-1 076
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>799</b>	<b>825</b>	<b>1 261</b>	<b>1 189</b>	<b>986</b>	<b>911</b>	<b>921</b>	<b>845</b>	<b>717</b>	<b>734</b>
%	5,76%	5,82%	8,53%	7,85%	6,47%	5,96%	5,99%	5,47%	4,61%	4,67%

Il est à noter que l'épargne nette prévisionnelle annuelle reste sensiblement supérieure aux 500K€, objectifs de l'équipe majoritaire.

#### 4. INVESTISSEMENTS – PPI :

2024 (dont RAR 2023)	7 754
2025	6 900
2026	4 607
2027	2 215
2028	1 357
2029	1 343
2030	2 647
2031	1 550
2032	1 268
<b>TOTAL</b>	<b>29 640</b>

#### Le besoin de financement :

<b>Financements des investissements</b>	<b>: 29 640 K€</b>	
<b>Autofinancement (dont Excédent de fonctionnement capitalisé 3 078K€)</b>	<b>8 511</b>	<b>29%</b>
<b>Subventions</b>	<b>3 309</b>	<b>11%</b>
<b>FCTVA</b>	<b>5 680</b>	<b>19%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>12 140</b>	<b>41%</b>
<b>Total 2024 – 2032</b>		

#### Capacité de désendettement :

Il faut noter que le niveau d'endettement d'une collectivité est partiellement lié à la durée de vie des équipements financés en section d'investissement. Généralement, une collectivité cale la durée de ses emprunts sur la durée de vie de ses équipements. Une collectivité en phase d'investissement (et donc en phase d'endettement) a tendance à avoir un ratio de capacité de désendettement en augmentation.

Il est important de rappeler que le seuil d'alerte est fixé à 12ans

Capacité de désendettement	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Nombres d'années	6,19	8,21	8,24	8,30	8,18	7,98	7,80	8,11	7,97	7,30

## 5. PROSPECTIVE DES BUDGETS ANNEXES

Le budget Port de Lauberlac'h – Four à chaux est un budget relativement stable sur sa section de fonctionnement, la principale variation provient des écritures d'ordre avec l'amortissement des biens acquis les années antérieures, suivant le rythme de réalisation des dépenses de la section d'investissement.

K €	2023	2024	2025	2026	2027
Recettes de fonctionnement	8	8	8	8	8
- Dépenses de fonctionnement	2	2	2	2	2
<b>= EPARGNE de GESTION</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
- Intérêts des emprunts	-0,03	-0,02			
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%	75,00%
- Remboursement du capital	-1	-1	-0,07		
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
%	62,50%	62,50%	75,00%	75,00%	75,00%

### Le besoin de financement :

<b>Financements des investissements</b>	<b>: 49 K€</b>	
<b>Autofinancement</b>	<b>30</b>	<b>61%</b>
<b>Excédents de fonctionnement capitalisé</b>	<b>4</b>	<b>8%</b>
<b>Report excédent N-1</b>	<b>15</b>	<b>31%</b>
<b>Total 2024 – 2027</b>		

#### 1.2 Budget Lotissement de Lesquivit

Le Budget de Lotissement de Lesquivit est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est donc présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
-----------------	-----------------

<b>Foncier + frais</b>	138 481	<b>Cessions foncières</b>	1 053 925
<b>Travaux d'aménagement</b>	764 730		
<b>Etudes urbaines et suivi technique</b>	37 768		
<b>dont AMO</b>	59 442		
<b>Frais et aléas</b>	20 457		
<b>Divers</b>	20 000		
<b>TOTAL dépenses HT</b>	1 031 436	<b>TOTAL recettes HT</b>	1 053 925
		Bilan global (R-D)	<b>22 489</b>

### 1.3 Budget Zone d'activité de Ty ar Menez III

Le Budget de ZA de Ty ar Menez III est ouvert depuis 2022. Ce budget n'est pas construit comme les autres budgets, il est construit sur un budget global qui est ensuite décomposé annuellement en fonction du rythme de réalisation. C'est un budget global qui est présenté ici pour une meilleure appréciation de l'opération (pour rappel, ce budget est géré exclusivement en HT) :

Dépenses		Recettes	
<b>Foncier + frais</b>	700 000	<b>Cessions foncières</b>	5 580 000
<b>Travaux d'aménagement</b>	3 224 000		
<b>Etudes urbaines et suivi technique</b>	322 400		
<b>dont AMO (3%)</b>	96 720		
<b>Frais et aléas</b>	209 560		
<b>Divers</b>	20 000		
<b>TOTAL dépenses HT</b>	4 475 960	<b>TOTAL recettes HT</b>	5 580 000
		Bilan global (R-D)	<b>1 104 040</b>

### 1.4 Budget de Goarem an Eol

Le budget de Goarem an Eol va être clôturé au 31/12/2023. Aucun budget n'est à prévoir à compter de 2024.

Pour mémoire, le budget du lotissement de Kerdrevel a été clôturé au 31/12/2022.

## ANNEXE : FOCUS SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Effectif au 31 octobre 2023

	Titulaires et stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels remplaçants, occasionnels*	TOTAL
<b>Nombre de personnes physiques</b>	93	10	57	160
<b>dont temps complet et partiel</b>	74	8	57	139
<b>dont temps non complet</b>	19	2	0	21
<b>En équivalent temps plein</b>	88,94	9,43	31,7	130,07

\*paie du mois d'octobre 2023

Source : service RH

L'année 2023 est marquée par des départs en retraite d'agents titulaires remplacés par des contractuels permanents par manque de candidature de titulaire lors des recrutements. Et la stagiairisation d'un agent contractuel.

Le recours à des contractuels remplaçants et occasionnels est en baisse par rapport à 2022.

### Quotité de temps de travail

	100%	< à 50%	50% à 79%	80% à 99%	TOTAL
<b>Femme</b>	51	0	2	18	71
<b>Homme</b>	28	0	1	2	31
<b>Total général</b>	79	0	3	20	102
<b>Dont temps partiel</b>	0	0	0	6	6

En 2023, les 4 agents supplémentaires par rapport à 2022 sont des hommes. 2 agents de plus qu'en 2022 ont demandés à bénéficier du temps partiel.

### Répartition par catégorie

	Titulaires et stagiaires		Contractuels permanents		TOTAL
	Femme	Homme	Femme	Homme	
<b>A</b>	5	1	2	1	9
<b>B</b>	12	4	2	3	21
<b>C</b>	49	21	1	1	72
<b>Total général</b>	66	26	5	5	102

Les catégories A et B représentent 29% des effectifs soit une légère hausse par rapport à 2022, il ne s'agit qu'une affectation de poste vacant.

Les femmes représentent 70% des effectifs.

## Evolution des frais de personnel

	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Frais de personnel</b>	5 017 281	5 081 012	5 412 573
<b>Evolution en %</b>		<b>+1,27%</b>	<b>+6,53%</b>

La part des dépenses de personnel reste la même que les années précédentes.